

07.04.2004 - 09:24 Uhr

Conférence de presse de la Fédération suisse des casinos: Mise au point de la Loterie Romande

Lausanne (ots) -

La Loterie Romande a pris connaissance avec étonnement des déclarations proférées contre les grandes loteries suisses par la Fédération suisse des casinos (FSC) lors de sa conférence de presse tenue ce mardi à Zurich. Alors que les casinos suisses ont doublé leur revenu brut des jeux en 2003, ils n'hésitent pas à taxer de concurrence déloyale les jeux de loteries électroniques, en s'appuyant sur des affirmations erronées.

La Loterie Romande tient par conséquent à préciser les points suivants:

Loterie électronique Tactilo

A la demande commune du Département fédéral de justice et police (DFJP) et des cantons romands, deux expertises ont été réalisées sur le système et les terminaux du jeu Tactilo. Leurs conclusions sont sans équivoque: le Tactilo est techniquement et juridiquement un jeu de loterie électronique. Il relève de la Loi fédérale sur les loteries et les paris (LLP). Les machines à sous des casinos, dont le fonctionnement n'est en rien comparable, relèvent pour leur part de la Loi fédérale sur les maisons de jeu (LMJ).

Les terminaux Tactilo n'offrent rien d'autre qu'une forme moderne des jeux de loterie. Les pays nordiques (Suède, Norvège, Islande), d'Amérique (Canada, Etats-Unis), l'Australie, disposent de loteries électroniques depuis de nombreuses années. En Suisse Romande, la loterie Tactilo a été introduite en 1999 (avant les casinos); il s'agit d'une version restrictive (équipée de nombreux modérateurs) développée spécifiquement pour la Suisse, conformément aux exigences de la législation sur les loteries.

Taux de redistribution

Dans leur prise de position, les casinos suisses feignent par ailleurs de ne pas savoir que depuis des années déjà, les loteries redistribuent à leurs joueurs - et ce n'est que justice - beaucoup plus qu'auparavant. Les taux de redistribution varient ainsi entre 50% (minimum imposé par la LLP) et 90%. Certains billets sur support papier redonnent aux joueurs près de 75% sous forme de gains; au PMU Romand les paris simples rendent 82 centimes en moyenne par franc joué. Dans le monde entier, le taux de retour gagnant est en forte augmentation.

Dépendance au jeu

Le nombre de terminaux Tactilo installés sur l'ensemble du territoire des six cantons romands est limité à 600 (300 points de vente à deux écrans). A titre de comparaison, les casinos suisses mettent plus de 4'000 machines à sous à disposition de leurs clients. En termes financiers, les revenus des 300 points de vente Tactilo de la Loterie Romande ont généré un chiffre presque identique, soit 89

millions de francs, à celui réalisé par le seul casino de Mendrisio (casino B avec 150 machines à sous) qui a réalisé plus de 86 millions de francs pour la même année.

Compte tenu des différences techniques, conceptuelles et quantitatives, il est par ailleurs tout à fait surprenant que les casinos évoquent sans fondement scientifique aucun, un potentiel élevé de dépendance au jeu. En ce qui concerne la prévention contre le jeu excessif, la Loterie Romande, pionnière en la matière, n'a pas de leçon à recevoir de la part des responsables des casinos suisses. Le secteur des casinos reste et de loin le premier pourvoyeur de joueurs pathologiques.

Consciente cependant que certains de ses jeux peuvent également poser des problèmes, la Loterie Romande a pris plusieurs mesures; parmi celles-ci, le soutien financier, depuis 3 ans déjà, du Centre du jeu excessif qui oeuvre dans le traitement, la prévention et la recherche en matière de jeu pathologique. En outre, elle forme ses détaillants et continuera à le faire pour garantir le respect strict de l'accès aux billets et aux terminaux Tactilo ; ces derniers sont interdits aux personnes de moins de 18 ans. D'autres mesures de modération, vérifiées et considérées comme très judicieuses, par des spécialistes de la question du jeu excessif ont été et continueront à être mises en place.

En conclusion, les attaques lancées par la FSC à l'encontre des deux grandes loteries suisses relèvent manifestement de la politique d'intérêts particuliers, sous le couvert de la prévention; ce qui ne va pas sans contradiction en regard des résultats financiers obtenus au cours de l'année écoulée par ce secteur privé des jeux.

Points clés

La Loterie Romande relève que :

1) Ses distributeurs électroniques de jeux de loteries Tactilo ont été dûment autorisés par les Gouvernements des six cantons romands.

2) Les jeux qui y sont distribués sont des jeux de loterie, ce que la FSC reconnaît; à ce titre, ils relèvent de la Loi sur les loteries et non de la Loi sur les maisons de jeu; ils ne sauraient donc violer cette loi ni constituer une quelconque concurrence déloyale envers les jeux de casinos.

3) La Loi sur les loteries ne limite en rien le taux de redistribution (proportion moyenne des mises restituées sous forme de gains); en revanche la Loi sur l'impôt anticipé s'applique aux gains de loteries dépassant 50 francs, tandis que les gains de casinos sont libres de tout impôt; pour les joueurs du jeu Tactilo qui doivent abandonner 35% de leur gain à l'impôt anticipé, le taux de redistribution tombe à 59%.

4) La Loterie Romande et les cantons romands ont instauré des dispositions particulières de prévention; la Loterie Romande se réjouit que de leur côté les casinos prennent au sérieux les mesures sociales que leur impose la Loi sur les maisons de jeu.

Contact:

Société de la Loterie
de la Suisse Romande
José Bessard
Directeur Relations publiques
Rue Marterey 13

Case postale 216
CH-1000 Lausanne 4
Tél. +41/21/348'13'13
Fax +41/21/348'13'14
E-Mail: jose.bessard@loterie.ch
Internet: <http://www.loterie.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001627/100473647> abgerufen werden.